



Le Confort au moindre effort

Communiqué de presse

## Vente-unique.com confirme son éligibilité au PEA-PME

**17 avril 2020.** Vente-unique.com, expert de la vente en ligne de mobilier en Europe, confirme respecter tous les critères d'éligibilité<sup>1</sup> au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n° 2014-283).

En conséquence, les actions Vente-unique.com peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

*Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice 2019-2020,  
le 13 mai 2020 avant Bourse*

**Retrouvez toutes les informations sur : [bourse.vente-unique.com](https://bourse.vente-unique.com)**

### A propos de Vente-unique.com

Créé en 2006, Vente-unique.com (Euronext Growth – ALVU) est un expert de la vente en ligne de mobilier en Europe. La société couvre 11 pays (France, Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Suisse) et a livré plus de 1 million de clients depuis son lancement. En 2019, Vente-unique.com a réalisé un chiffre d'affaires de 95,8 M€, en hausse de +11%.

### ACTUS finance & communication

Jérôme Fabreguettes-Leib

Relations Investisseurs

[vente-unique@actus.fr](mailto:vente-unique@actus.fr)

01 53 67 36 78

Nicolas Bouchez

Relations Presse

[nbouchez@actus.fr](mailto:nbouchez@actus.fr)

01 53 67 36 74

---

<sup>1</sup> Les sociétés sont éligibles si d'une part elles ont moins de 5 000 salariés, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros. D'autre part, ces critères sont appréciés sur la base des comptes de la société émettrice des titres concernés et, le cas échéant, de ceux des sociétés avec lesquelles elle constitue un groupe.